

RUSTENHART



Près de chez vous n° 117/2021

MAIRIE

2 rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
Tél. 03.89.49.45.06. - Fax 03.89.49.94.42.
accueil.rustenhart@alsacefibre.fr
www.rustenhart.fr
Le lundi de 10H à 12H.
Le mercredi de 16H à 18H.
Le jeudi de 10H à 12H et de 16H à 18H

GROUPE SCOLAIRE

École : Tél. 03.68.61.05.11.
Périscolaire : Tél. 03.89.49.90.24.

ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme COLOTTI
Tél. 03.89.81.13.33.
Audrey SCHUH (pôle gérontologique)
Tél. 03.89.49.67.20.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

2 rue du Rhin à FESSENHEIM
Tél. 03.89 72.27.77.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3b rue de l'Église - 68740 RUSTENHART
<https://rustenhart.bibenligne.fr/>
bibliotheque.rustenhart@gmail.com
Mercredi : 9h30 - 11h00
Jeudi : 16h00 - 18h30
Samedi : 10h00 - 12h00

PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - www.3237.fr

CABINETS DE SOINS INFIRMIERS

Hirtzfelden : Tél. 06.43.31.84.54.
Niederhergheim : Tél. 03.89.49.41.39.
Fessenheim : Tél. 03.89.48.58.38.
Dessenheim : Tél. 06.80.65.99.81.

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU
17 Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro unique européen

Février 2021

✓ PERMANENCE & ACCUEIL MAIRIE

M. le Maire vous accueillera de 8h30 à 12h :

- ✓ Sans rendez-vous, les samedis 13 et 20 février 2021 et les 6 et 20 mars 2021
- ✓ Avec rendez-vous, le mercredi 17 et le jeudi 18 février 2021 et le lundi 15 et le jeudi 18 mars 2021

Merci d'y respecter toutes les consignes présentes et notamment, celles de la distanciation physique et du port du masque.

✓ CHANGEMENT HORAIRES MAIRIE (rappel)

Depuis le 18 janvier, les horaires d'ouverture de la mairie aux administrés ont changé, à savoir :

- Lundi de 10h à 12h.
- Mercredi de 16h à 18h.
- Jeudi de 10h à 12h et de 16h à 18h.

✓ ATELIER COMMUNAL

Bienvenue à **Michaël JOST**, nouveau venu dans l'équipe des agents communaux. Après une carrière en tant qu'aiguilleur à la SNCF, il a rejoint Joris en janvier 2021. Auto-entrepreneur, il a créé un site de vente en ligne d'objets vintages. Michaël a 44 ans et a trois enfants. Il habite à Niederhergheim et fait partie du club de quilles St-Gall.



✓ INSCRIPTION ECOLE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Les inscriptions pour la rentrée 2021 à l'école primaire de Rustenhart sont ouvertes pour tous les enfants nés en 2018 et les nouveaux arrivants dans la commune.

Veuillez contacter la directrice Mme Christelle SCHELCHER, afin de prendre rendez-vous **avant le 19 février** :

- de préférence par mail : ce.0680268x@ac-strasbourg.fr
- ou par téléphone au 03 67 35 72 76

✓ CAFE DES PARENTS

4 soirées "Cafés des parents" sont organisées pour vous. Vous pouvez d'ores et déjà prendre note des dates suivantes :

- Mardi 6 avril 19h30 : Dépêche-toi ! Quel rythme pour nos enfants.
- Mardi 1er juin à 19h30 : Accueillir les émotions des enfants
- Vendredi 8 octobre (horaire à confirmer) : Chouette c'est l'heure des devoirs.
- Mardi 23 novembre (horaire à confirmer) : Comment accompagner son enfant à surmonter ses peurs et ses angoisses ?

Ces soirées sont ouvertes à tous les parents et futurs parents du village.

Elles sont organisées en concertation avec 3 parents délégués et l'équipe d'enseignants.

✓ ASSISTANTE MATERNELLE



Mme KLEINDIENST Alexandra, nouvelle assistante maternelle dans la commune, dispose d'un agrément pour 2 enfants de 0 à 3 ans et gardera les enfants à partir d'avril. Vous pouvez la contacter au 06.60.43.39.21.

✓ REMERCIEMENTS



Un bel élan de solidarité s'est produit à Rustenhart lors des quelques jours de neige en janvier.

Nous remercions les agriculteurs du village qui ont prêté main forte à nos employés municipaux !

Merci à Messieurs François et Martial BERNET, pour avoir dégagé les rues de Rustenhart ; à Monsieur Mario HEGY pour avoir déblayé les abords du groupe scolaire et à Monsieur Franck PETERSCHMITT, pour avoir déneigé toutes les rues du Rheinfelderhof.

✓ CARNAVAL

En Alsace, le Carnaval est une très ancienne tradition, pour laquelle petits et grands s'enflamment tous les ans, entre l'épiphanie et le mardi gras, veille du début de la période de carême.

Le carnaval de Rustenhart est renommé dans les environs et bat son plein chaque année, avec ses bals, ses défilés, ses chars et ses bénévoles toujours enthousiastes.

Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, le carnaval 2021 est annulé. Il n'y aura ni carnaval des enfants ni cavalcade. Les bals n'auront pas lieu eux non plus. Après deux années sans festivités (2020 et 2021), nous espérons pouvoir revoir en 2022 les carnavaliers et le public dans les rues de Rustenhart.



Heureusement, il nous reste **une autre tradition** :

les « Fasnächstkiechle », les beignets de carnaval, pour fêter Mardi-gras ! En Alsace, il existe les « Scharva » (littéralement « tesson »), un petit beignet découpé en forme de triangle. Selon les régions il s'appellera "Merveilles", "Bottereau", "Bugnes" ... On trouve aussi les « Schankala » (ou « petites cuisses ») : il s'agit de beignets sans levure en forme de petits boudins.

Alors profitez de la période de carnaval tout en respectant les gestes barrière : fabriquez vos « Kiechle » maison... en vous déguisant pourquoi pas !

✓ VENTE DE FROMAGE - ASSOCIATION APER

Une nouvelle vente de fromages est organisée par l'association des Parents d'élèves de Rustenhart. Remplissez le bon de commande que vous avez eu dans votre boîte aux lettres. Avis aux amateurs...

✓ CHASSE : TIRS DE NUIT

Dans le cadre de l'application de l'Arrêté Préfectoral n°2021-10 du 27 janvier 2021, des tirs de nuit sur sangliers, pour la protection des espaces agricoles, seront effectués du 2 février 2021 au 24 février 2021 inclus.

✓ VANDALISME

Des dégradations en tout genre se sont multipliées ces dernières semaines dans le village. Il s'agit là de faits qui vont au-delà de l'incivilité, ce sont des actes de vandalisme sur des installations publiques. Ils visent le mobilier urbain et les bâtiments. Ils nuisent à la qualité du cadre de vie de tous les habitants. La Mairie ne peut plus tolérer les dégradations de ce type et se réserve le droit de porter plainte systématiquement dorénavant.



✓ PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES ECORHENA ET DE CREATION DE LA ZAC ECORHENA

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour la gestion du port Rhéna de Colmar/Neuf-Brisach (SMO) a approuvé les objectifs et modalités de la concertation préalable pour le projet d'aménagement du parc d'activités EcoRhena et de création de la ZAC EcoRhena, en bordure du Port Rhéna de Colmar / Neuf-Brisach.

Cette concertation permettra au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les textes applicables et de formuler des observations et propositions qui seront enregistrées et conservées par le SMO.

Le public est invité à faire part de son avis et de ses observations du vendredi 15 janvier au jeudi 15 avril 2021 inclus sur ce site internet dédié à la concertation préalable du public :

Accès au registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2290>

Le dossier de présentation du projet d'aménagement de la zone et de création de la ZAC sera téléchargeable du 15 janvier au 15 avril 2021 inclus depuis l'onglet "documents de présentation".

Pour plus d'informations, suivre le lien suivant :
<https://www.paysrhinbrisach.fr/economie-et-tourisme/zones-dactivites-economiques/>

SORTIES – LOISIRS

✓ **Atelier Cuisine Zéro-Déchet et fabrication de Bee Wrap** mardi 23 février 2021 de 20h à 21h30

A Blodelsheim, salle de la Maison de l'Hôpital, 1 rue du calvaire, si la situation sanitaire le permet, sinon en visio. Dans ce cas, une liste des ingrédients nécessaires pour pouvoir réaliser les produits en direct vous sera envoyée en amont.

Inscription auprès de la CCPRB à aurore.ducarme@paysrhinbrisach.fr ou au 03 89 72 14 97.

DIVERS

✓ **Transports**

La Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach apporte aux habitants de son territoire des solutions pour faciliter leurs déplacements.

Nous rappelons qu'il existe un **service de transport à la demande : le Com com Bus**.

Il transporte ses passagers vers les 29 communes du territoire, aux arrêts de bus départementaux, chez votre médecin, au marché, dans les commerces...

Attention : les déplacements pris en charge par d'autres organismes (sécurité sociale), les trajets scolaires ou professionnels ainsi que les déplacements en groupe ne sont pas autorisés.

Le Com-com Bus transporte les adultes et les enfants (les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte) au tarif unique de 3 € (ou 6 € l'aller-retour). Il est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans.

Il suffit de **téléphoner au 03 89 61 57 36**, de 8h à 18h du lundi au samedi.

Réservez votre trajet au plus tard la veille de votre départ ou le matin pour l'après-midi. Réglez votre trajet à l'arrivée du véhicule.

Mesures sanitaires en vigueur : les véhicules (type Kangoo) sont désinfectés, le port du masque est obligatoire (chauffeur et passagers).

✓ **STAGE BAFA**

Un stage théorique du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs est organisé du 20 au 27 février 2021 à Biesheim.

Ce stage est accessible à toute personne de plus de 17 ans et intéressée par l'encadrement d'enfants.

La Communauté de Communes verse également une subvention après titularisation.

*Renseignements : Sébastien KASTENDEUCH Responsable service sport et animation
03 89 72 02 58 – 06 47 47 01 18 (animations@paysrhinbrisach.fr)*

**Nous souhaitons un joyeux anniversaire
à tous ceux et celles nés en mars et plus particulièrement à nos aînés**

2. M. WILLIG Joseph Gilbert (81 ans)

5. Mme SCHOENY Irène (73 ans)

8. M. CLEMENTZ Martin (87 ans)

19. M. BUTZERIN Joseph (71 ans)

23. M. CLEMENTZ Armand (85 ans)

23. M. RUST Alex (76 ans)

27. Mme AMBIEHL née KLEINDIENST Anne-Marie Octavie (73 ans)

28. Mme SCHNEIDER née WILDY Madeline (95 ans)

30. Mme VONFLIE née BUTZERIN Justine (85 ans)

✓ **ATTENTION A DES ARNAQUES AU VACCIN COVID-19, QUI VISE PARTICULIEREMENT NOS AINES**

Plusieurs escroqueries téléphoniques circulent en ce moment. Elles utilisent les craintes de beaucoup de personnes de devoir attendre longtemps pour se faire vacciner.

Exemples de modes opératoires : les arnaqueurs demandent aux personnes de contacter un numéro, qui s'avère surtaxé, afin de s'inscrire pour se faire vacciner contre la covid-19. Ils demandent ensuite à leurs victimes de se connecter sur un site... rédigé en italien. Une autre arnaque consiste en des démarchages téléphoniques proposant des rendez-vous à domicile pour se faire vacciner contre la Covid-19. Les malfaiteurs peuvent ainsi s'introduire chez vous.

L'Agence régionale de santé (ARS) rappelle que la vaccination à domicile n'est pour l'instant pas autorisée en France. Seuls les centres de vaccination agréés sont autorisés à vacciner.

Méfiez-vous de ces appels qui ne sont en rien officiels. En aucun cas vous ne serez pas contacté par téléphone, c'est à vous de faire la démarche de prise de RV :

- soit sur le site <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html> (on prend directement RV dans le centre proche de chez soi)
- soit sur la centrale d'appel unique mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace : 09 70 81 81 61.

✓ **OPERATION DESTOCKAGE DES PLAQUES ET CARREAUX D'AMIANTE-CIMENT**

Comme annoncé récemment dans le magazine intercommunal Pays Rhin-Brisach Infos, une opération de déstockage des plaques et carreaux d'amiante-ciment pour les particuliers aura lieu au printemps 2021.

Les inscriptions sont à communiquer à la Communauté de communes avant le 08/03/2021. À la suite de votre inscription, vous recevrez un courrier d'information précisant les conditions, dates de retrait des équipements (approximativement fin mars) et dates de dépôt par vos soins de l'amiante-ciment (approximativement fin avril).

Vous pouvez renvoyer par mail ou par courrier le bon (valant inscription) ci-dessous :

COUPON REPONSE POUR L'OPERATION DE DESTOCKAGE D'AMIANTE CIMENT

Prénom NOM

Adresse postale

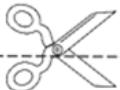
Contact mail et / ou téléphone

Produits concernés : plaques ou carreaux autres

Quantité Dimensions

Coupon à renvoyer au service déchets au 16 rue de Neuf-Brisach 68600 VOLGELSHEIM

Renseignement : Rachel MONAMAMBOU 03 89 72 28 27 ou rachel.monamambou@paysrhinbrisach.fr

COVID-19

Mesures actuelles

Vendredi 29 janvier 2021, le Premier ministre a annoncé des mesures supplémentaires pour freiner au maximum l'épidémie tout en préservant le quotidien des français.

- **Le couvre-feu est maintenu de 18h00 à 06h00.**

L'objectif du couvre-feu est de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont donc **interdits de 18h00 à 06h00** sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.

Les contrôles ont été intensifiés depuis ce week-end dans tout le département.

- **Voyageurs en provenance et à destination d'un pays hors de l'espace européen**

A partir de dimanche 31 janvier 2021, toute entrée en France et toute sortie de notre territoire à destination ou en provenance d'un pays hors de l'espace seront interdites, sauf motif impérieux d'ordre personnel ou familial, motif de santé relevant de l'urgence ou motif professionnel ne pouvant être différé.

Pour attester de l'un de ces motifs impérieux, une attestation sur l'honneur est à fournir et devra être présentée à la compagnie de transport au moment de l'embarquement, ainsi qu'aux gardes-frontières le cas échéant, et devra être accompagnée des justificatifs appropriés.

- **Voyageurs en provenance et à destination d'un pays de l'espace européen**

Désormais, tout voyageur quel que soit son mode de transport (aérien, maritime ou terrestre) de onze ans ou plus souhaitant rejoindre la France en provenance d'un pays de l'espace européen doit être en mesure de présenter le résultat d'un examen biologique de dépistage virologique réalisé moins de 72 heures avant le départ et ne concluant pas à une contamination par le covid-19.

Sont exemptés de cette obligation :

- les déplacements d'une durée inférieure à 24 heures dans un périmètre défini par un rayon de 30 kilomètres autour du lieu de résidence, ce qui s'applique aux résidents des bassins de vie frontaliers ;
- les déplacements professionnels dont l'urgence ou la fréquence est incompatible avec la réalisation d'un tel test, ce qui s'applique notamment aux travailleurs frontaliers ;
- les déplacements des transports routiers dans l'exercice de leur activité.
-

Lors des contrôles qui seront opérés par les forces de sécurité, les personnes souhaitant bénéficier d'une de ces exceptions (notamment les travailleurs et résidents frontaliers) devront se munir d'un document leur permettant de justifier du motif de leur déplacement, outre leur pièce d'identité.

- **Fermeture des centres commerciaux de plus de 20 000 m²**

Afin de limiter les brassages de population, les magasins de vente et centres commerciaux comportant un ou plusieurs bâtiments dont la surface utile cumulée est supérieure ou égale à 20 000 m² ne peuvent plus accueillir de public à compter du dimanche 31 janvier. L'activité de retrait de commande y est également interdite. Les commerces alimentaires et les pharmacies de ces centres commerciaux peuvent rester ouverts.

Dans le Haut-Rhin, les centres commerciaux suivants seront concernés : Cora Houssen, Carrefour Illzach île Napoléon et Cora Wittenheim.

D'autres magasins répondant à la définition ci-dessus pourraient s'ajouter à cette liste.

Prolongation **jusqu'au 16 février 2021** inclus de l'obligation du port du masque dans le département du HAUT-RHIN



Ouverture du Centre de Vaccination à Réguisheim le 27 janvier 2021 (vaccination sur RDV)

L'Alsace compte désormais plusieurs centres de vaccination.

Depuis le 18 janvier, la deuxième phase de la campagne de vaccination est activée et concerne les plus de 75 ans. 160.661 personnes sont dans cette tranche d'âge dans la région, Haut-Rhin et Bas-Rhin confondus (source : INSEE – ARS 2017).

La vaccination est actuellement accessible :

- aux personnes âgées de plus de 75 ans,
- aux résidents volontaires en EHPAD et USLD, qui sont vaccinés directement dans les établissements,
- aux personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation,
- aux personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants,
- aux personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés,
- aux professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables), les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans ou présentent une ou plusieurs des comorbidités,
- aux personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

Le **centre de vaccination situé à l'Espace Trois Cœurs de Réguisheim** fonctionnera du mercredi au samedi inclus de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à compter du mercredi 27 janvier.

Les personnes concernées pour l'instant sont celle de plus de 75 ans, les personnels de santé âgés de plus de 50 ans et les personnes particulièrement à risques, sur prescription médicale.

Comment accéder aux centres de vaccination ?

A compter du lundi 25 janvier, dans l'après-midi, la prise de rendez-vous pourra s'effectuer en ligne :

- Sur le site internet **www.sante.fr**
- Sur le site internet **Doctolib**

Pour les personnes ne pouvant pas s'inscrire en ligne, une centrale d'appel unique pour le Haut-Rhin est activée depuis mardi 19 janvier au numéro suivant : **09 70 81 81 61**.

En composant le numéro vert national 0800 009 110 ou le numéro local, les appelants sont mis en relation avec un opérateur qui effectue pour eux et en direct la réservation en ligne, dans le centre de leur choix, à partir du site dédié <https://sante.fr/carte-vaccination-covid>.

L'avis médical préalable à la vaccination peut être réalisé sur place par un professionnel de santé ou en amont par le médecin traitant.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés
- Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants
- Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant
- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative
- Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances
- Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Pour lutter contre
l'épidémie, téléchargez

Signature :



¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.